

A13 – Création du complément au ½ diffuseur n° 29 de La Haie Tondue



Réunion publique – Beaumont-en-Auge, le 9 décembre 2021



Avec le soutien de :



LE PROGRAMME

- 1 CONTEXTE ET PROJET
- 2 LA CONCERTATION
- 3 INFORMATION SUR LE PROJET
- 4 AVANCEMENT DES ETUDES
- 5 COMMENT CONTINUER A S'INFORMER
- 6 ECHANGES ET DISCUSSIONS

⇒ FAVORISER UN ÉCHANGE CONSTRUCTIF :

Les règles à respecter pour que la soirée se passe dans le respect de tous :

- liberté d'expression, équité et équivalence des prises de parole,
- écoute et respect des expressions de tous.



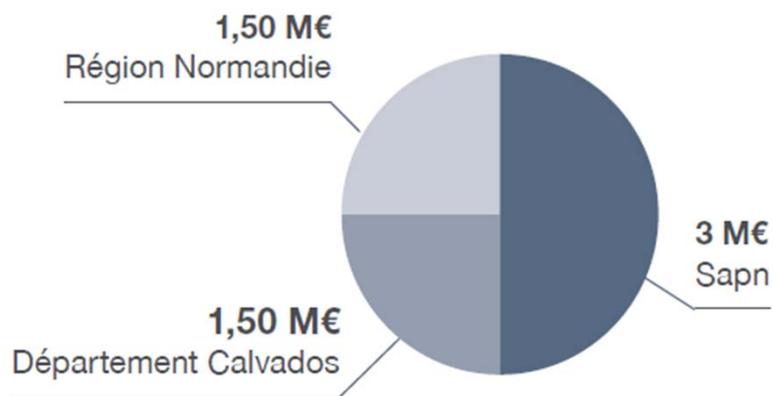
1 CONTEXTE & PRESENTATION DU PROJET



CONTEXTE

UN PROJET INSCRIT AU PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

- Signé avec l'Etat et publié au décret n°2015-1046 du 21 août 2015, ce projet a été conçu en accord avec les collectivités territoriales.
- Un projet cofinancé :



Le coût global
du projet
est de **6 M€**.



CONTEXTE

UN FINANCEMENT PAR LE PEAGE

- **La concession permet d'investir sans peser sur les finances publiques**

Les autoroutes sont concédées, exploitées et entretenues par des concessionnaires d'autoroutes dont la seule ressource est le péage.

→ C'est le péage seul qui permet l'investissement et l'entretien de l'infrastructure

Le concessionnaire porte la responsabilité de l'exploitation :

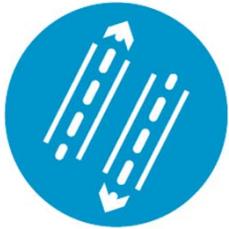
- obligations en termes de sécurité et de qualité de service,
- respect d'engagements précis, contrôlés et sanctionnés.

- **Le péage c'est le principe de l'utilisateur-payeur :**
→ Le péage c'est un principe d'équité : seul l'utilisateur paie.

Lorsqu'il n'y a pas de péage, ce sont les contribuables qui paient.



LES BENEFICES ATTENDUS DU PROJET



Le projet offrirait aux automobilistes souhaitant rejoindre l'agglomération caennaise un accès direct à l'A13, fluidifiant ainsi la circulation sur les voies secondaires. Il permettrait également de quitter l'A13 à hauteur de Drubec pour desservir de manière directe le réseau secondaire et ses alentours.



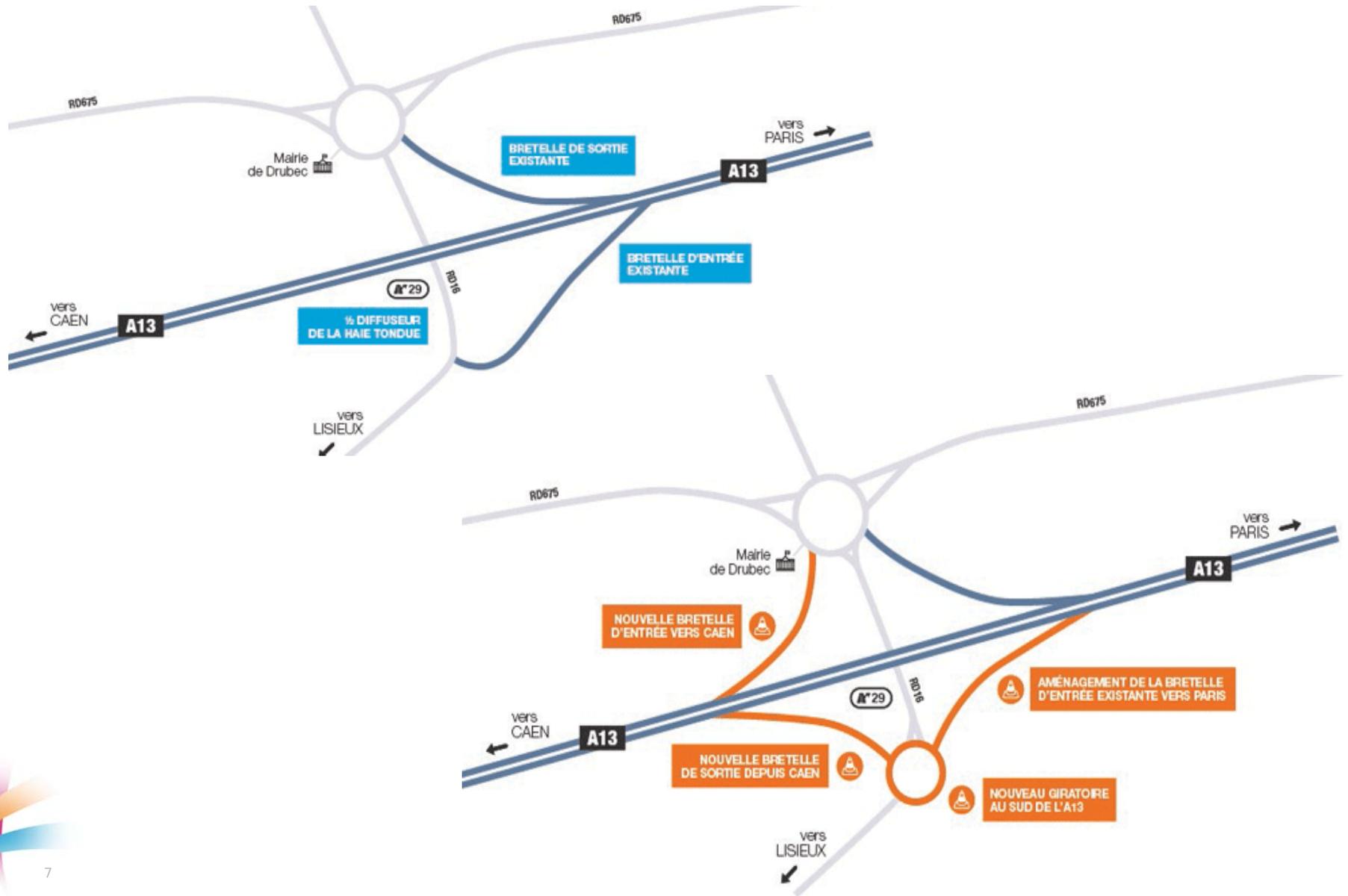
Le projet permettrait un report plus aisé des poids lourds vers l'autoroute A13, améliorant ainsi leur sécurité et celle des habitants des communes traversées. Le projet permettrait également la sécurisation du carrefour au sud de la RD16.



Souhaité par les collectivités locales, le projet favoriserait les échanges avec le territoire et permettrait d'accompagner le développement économique du secteur.



LE PROJET avant/après



2 LA CONCERTATION



LA CONCERTATION

UN PROJET SOUMIS A UNE CONCERTATION REGLEMENTAIRE

- Concertation suivant le code de l'urbanisme (L103-2 et R103-1)
- Arrêté préfectoral du 22 novembre 2021 relatif aux objectifs et modalités de la concertation publique du 3 au 22 décembre 2021.



LA CONCERTATION

QUELS OBJECTIFS POUR LA CONCERTATION ?

- Informer le public sur le projet
- Recueillir son avis



> Les avis seront synthétisés dans le bilan de la concertation qui sera rendu public, annexé au dossier d'enquête publique.

> La phase d'études complémentaires permettra de soumettre à l'avis du public un projet plus détaillé dans le cadre de l'enquête publique.



LA CONCERTATION

Jusqu'au
22 décembre
2021

COMMENT PARTICIPER A LA CONCERTATION ?

- **Un dossier de présentation du projet et un registre** sont à votre disposition à la mairie de Drubec aux horaires habituels d'ouverture
- **Par e-mail** : lahaietondue@sapn.fr
- **Par courrier** :
Sapn - Direction de la construction
« Création du complément au ½ diffuseur n°29 La Haie Tondue »
BP 50 073 - 60304 SENLIS CEDEX



3 INFORMATION SUR LE PROJET



INFORMATION SUR LE PROJET

PLANNING ENVISAGE



*Déclaration d'Utilité Publique



INFORMATION SUR LE PROJET

LES PROCEDURES ENVISAGEES

- Concertation publique : du 3 au 23 décembre 2021
- Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau
- Enquête publique portant sur :
 - L'utilité publique du projet
 - L'évaluation environnementale, suite à l'avis de l'Autorité Environnementale du 10 février 2020
 - La mise en comptabilité des documents d'urbanisme**=> Déclaration d'Utilité Publique**
- Enquête parcellaire portant sur les acquisitions foncières
=> Arrêté de cessibilité
- Permis d'aménager (périmètre de l'église de Drubec)
- Archéologie préventive



INFORMATION SUR LE PROJET

L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique c'est quoi ?

- Une procédure réglementaire qui intervient après la concertation et qui s'applique aux projets ayant un impact sur leur environnement,
- Une procédure qui peut regrouper l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire. Celle-ci permet de déterminer précisément les parcelles concernées par les emprises du projet.

Quels objectifs ?

- Informer à nouveau le public sur un projet plus précis
- Recueillir ses observations.

Comment ça fonctionne ?

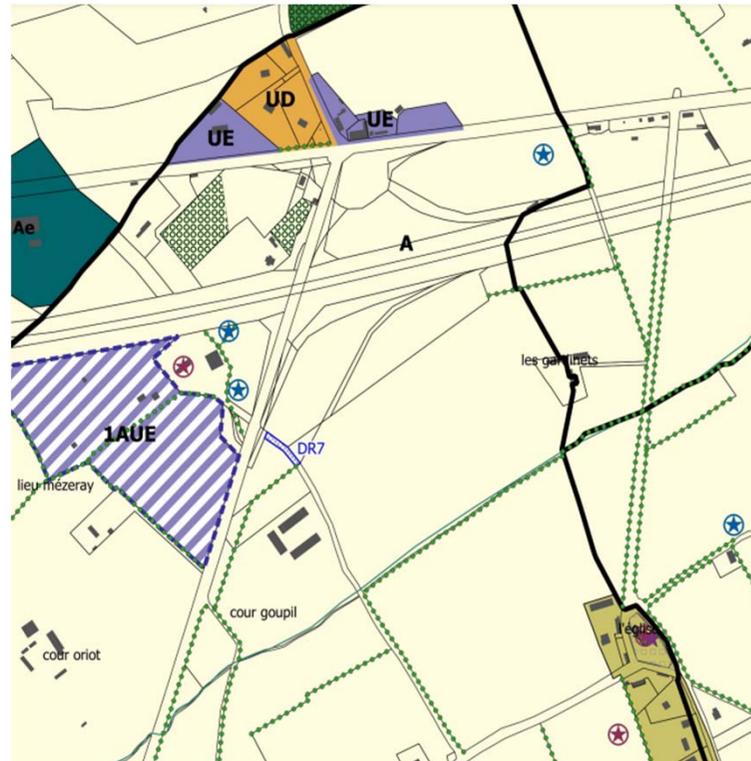
- Sous l'égide d'un commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif suite à la saisine de la Préfecture.
- Un rapport est ensuite rédigé, faisant la synthèse du déroulement de l'enquête et des observations du public.
- Ce rapport est remis au Préfet, qui prononce ou pas l'utilité publique du projet => Obtention d'une D.U.P. « permis de construire du projet »



AVANCEMENT DES ETUDES

URBANI SME

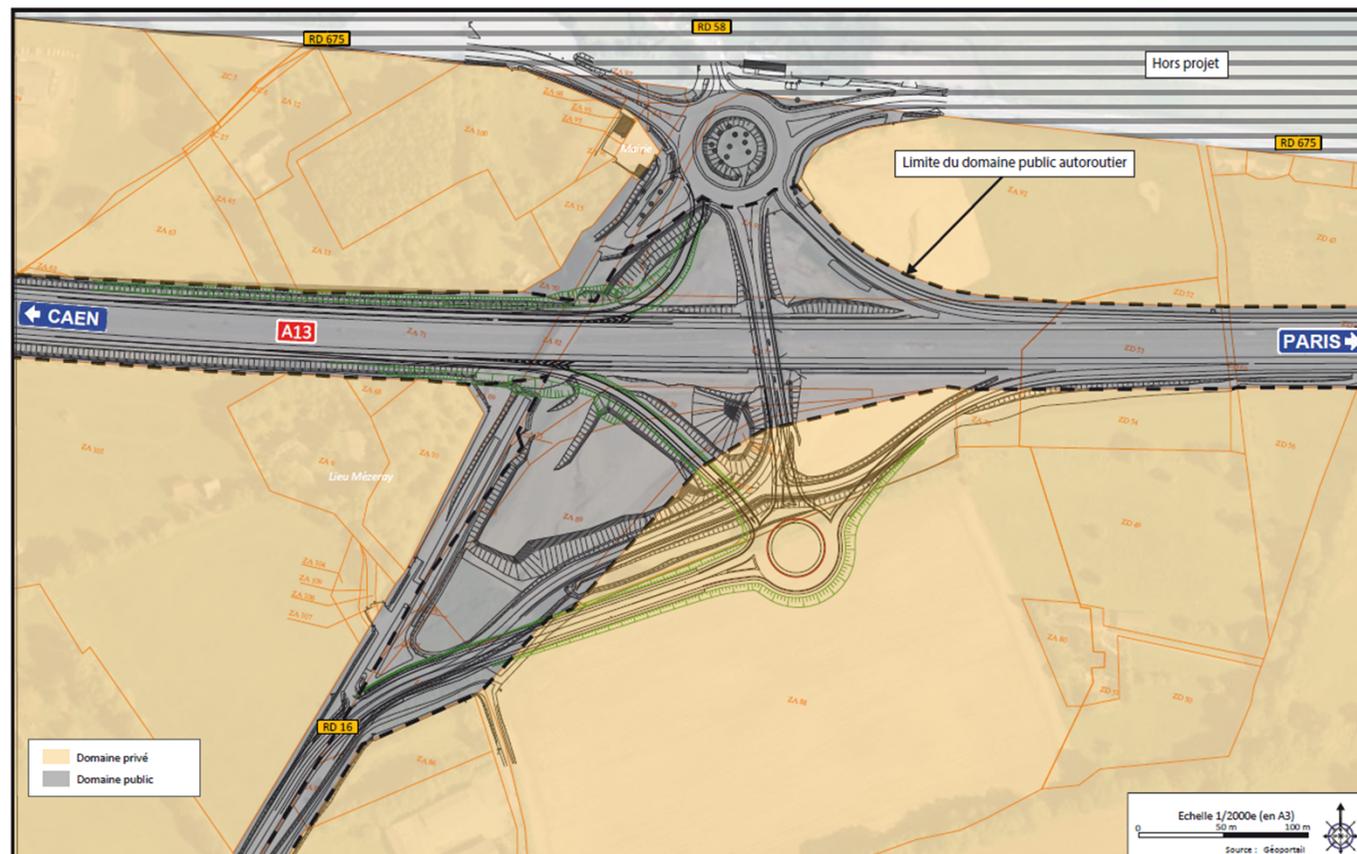
- Selon le plan de zonage du PLUi-H, le périmètre du projet recoupe une zone agricole (zone A) dont le règlement ne permet pas la réalisation de l'infrastructure



AVANCEMENT DES ETUDES

FONCIER

- Le projet impacte des parcelles privées situées sur les communes de Drubec et de Beaumont-en-Auge.
Les surfaces utiles au projet sont en cours de définition.



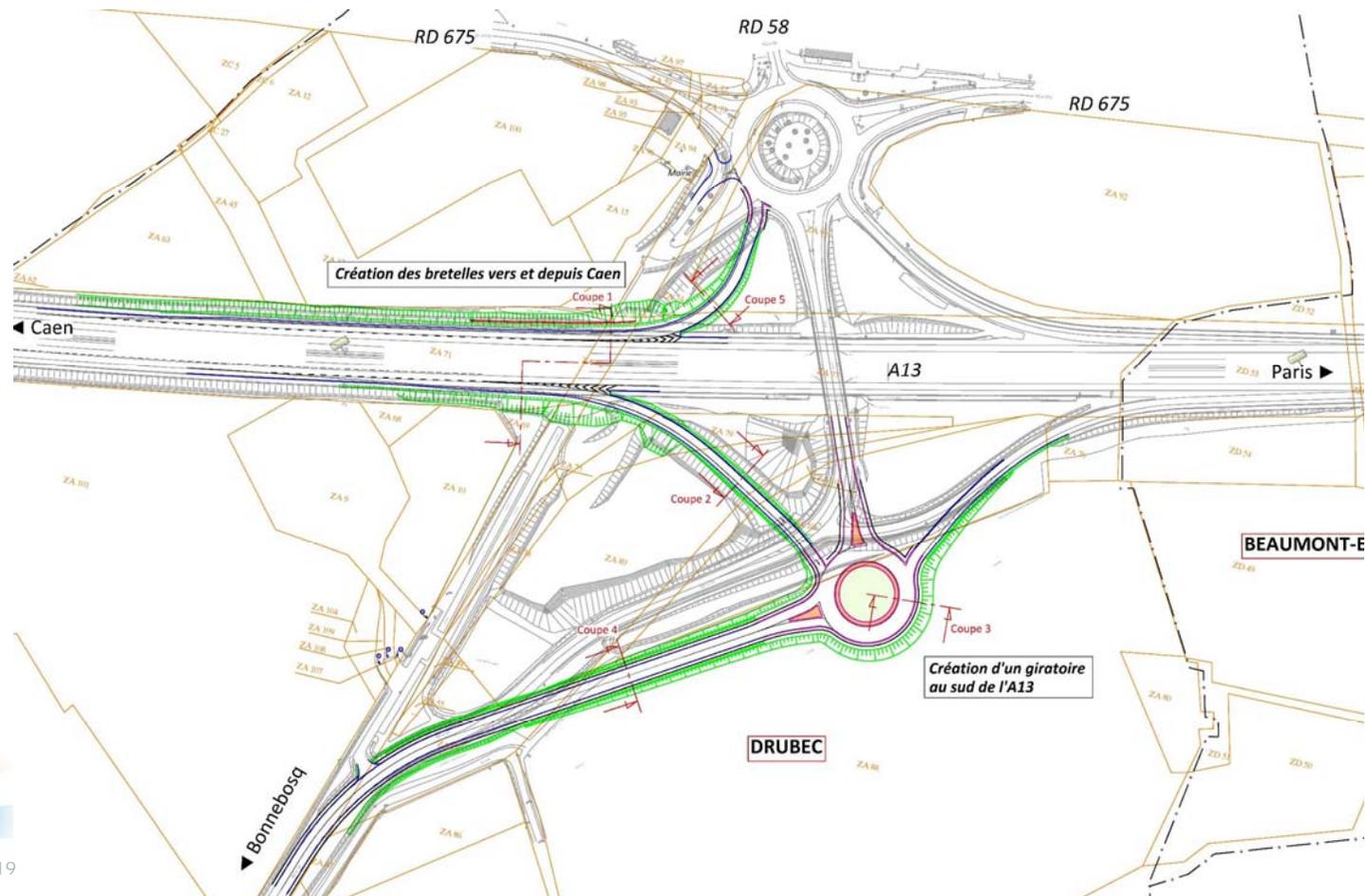
4 AVANCEMENT DES ETUDES



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDES TECHNIQUES

- Dossier technique – Dossier de Demande de Principe – a fait l'objet d'une Décision Ministérielle le 9 octobre 2019



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE DE TRAFIC

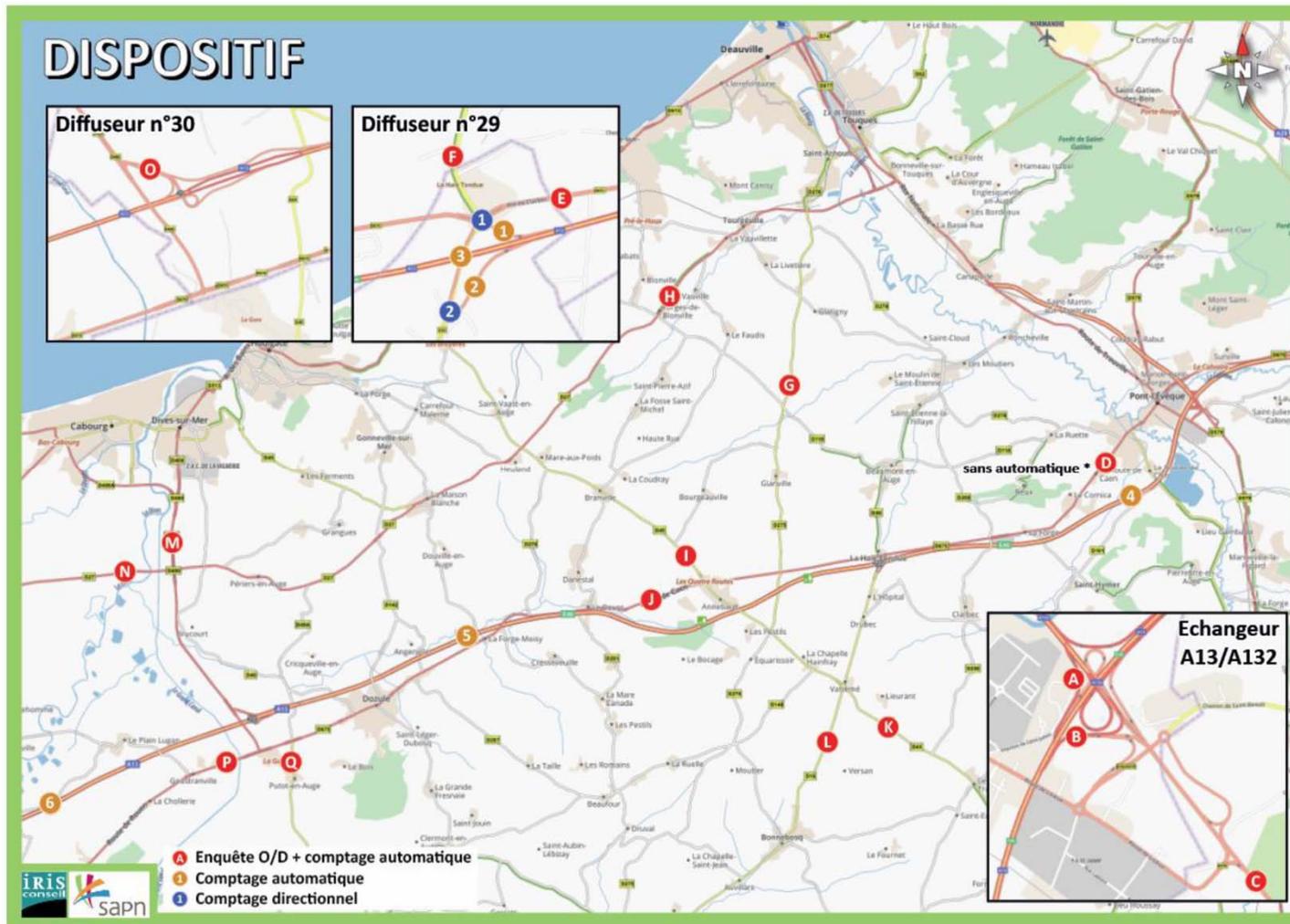
Une campagne de mesures de trafic a été réalisée en 2020 et se décomposait de la manière suivante :

- Des comptages automatiques sur le réseau autoroutier et le réseau secondaire du 7 au 13 septembre 2020.
- Une enquête de circulation O/D le mardi 8 septembre 2020 aux heures de pointes du matin et du soir.
- Des comptages directionnels sur les carrefours d'accès à l'autoroute à hauteur du demi-diffuseur de La Haie Tondue le mardi 8 septembre 2020.



AVANCEMENT DES ETUDES

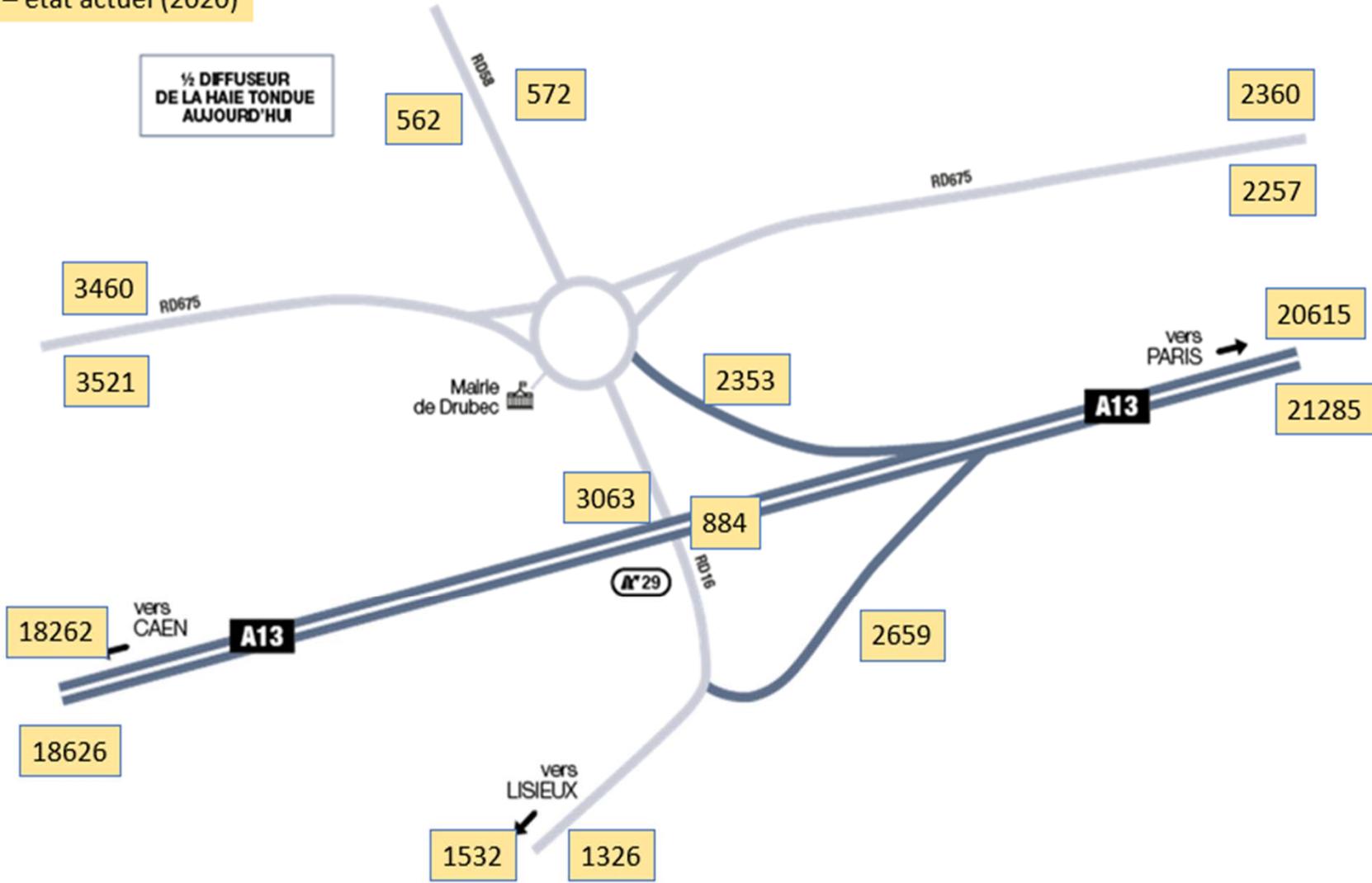
ETUDE DE TRAFIC



AVANCEMENT DES ETUDES

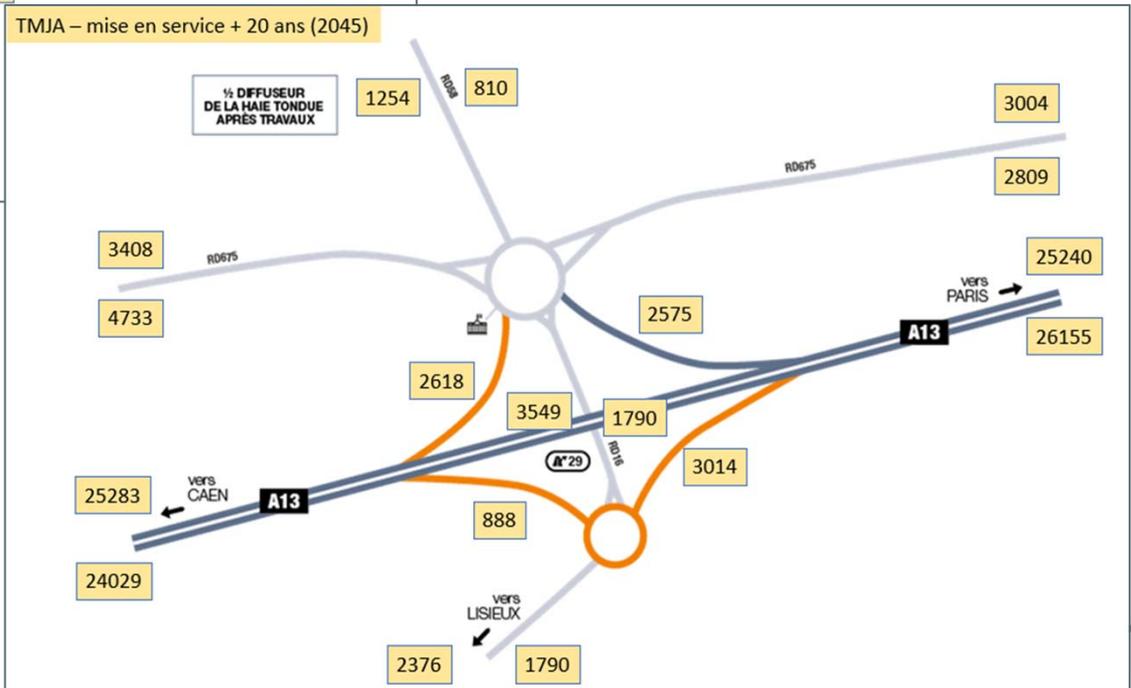
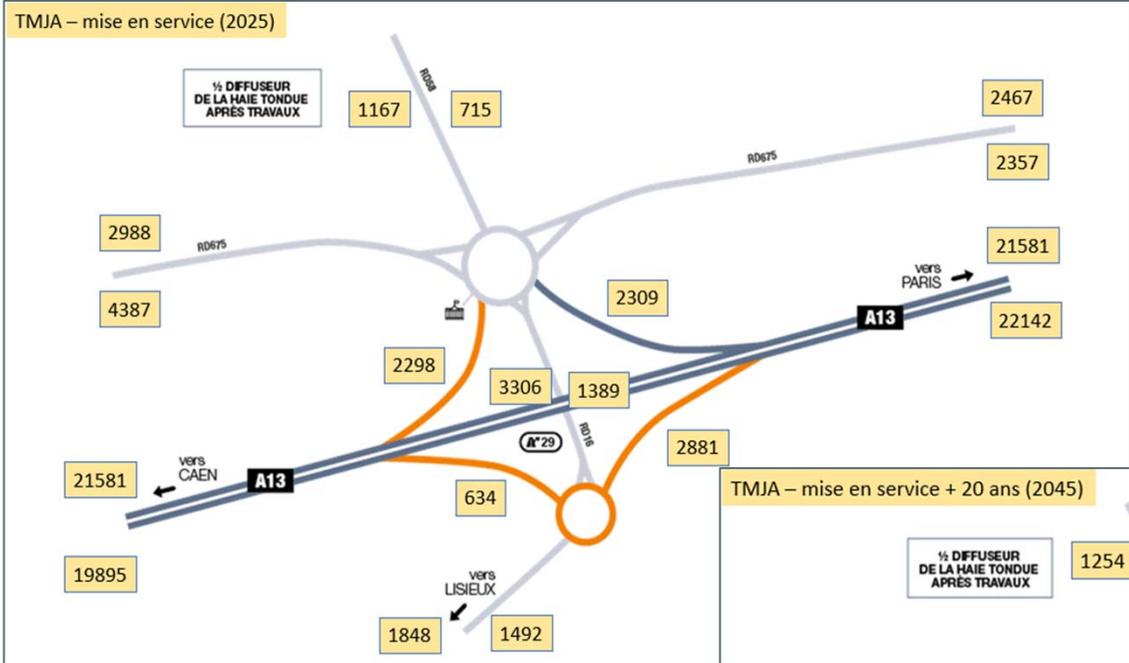
ETUDE DE TRAFIC

TMJA – état actuel (2020)



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE DE TRAFIC

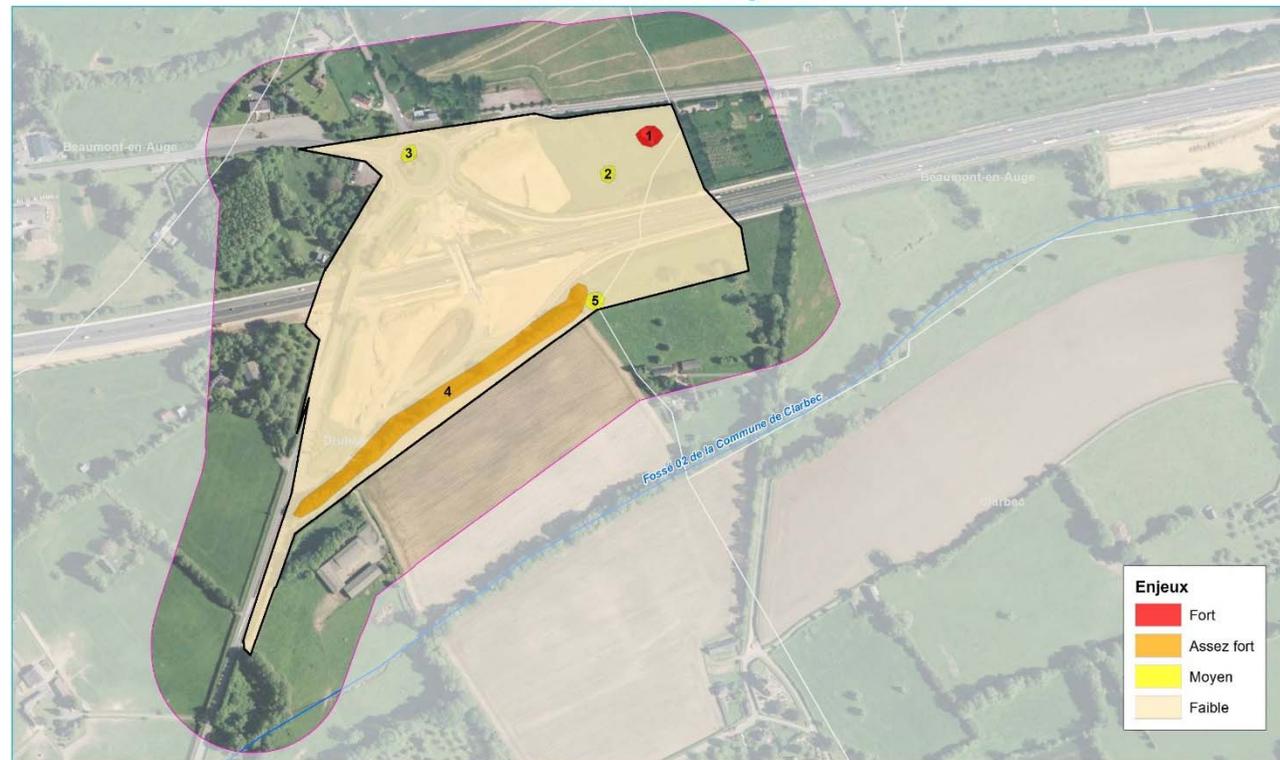


AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDES DES MILIEUX NATURELS

- Un inventaire a été réalisé en 2015 et actualisé en 2021

Localisation des enjeux



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDES DES MILIEUX NATURELS

- Analyse des impacts du projet et définition des mesures d'évitement, réduction, compensation

=> **En cours**

Toutefois, pour compenser l'impact du projet sur la haie, une nouvelle haie sera replantée dans le cadre des aménagements paysagers et en concertation avec les collectivités locales.



AVANCEMENT DES ETUDES

CADRE DE LA LOI SUR LE BRUIT
DU 31 DÉCEMBRE 1992
(article 12 abrogé et remplacé par
l'article L. 571-9 du Code de
l'Environnement) :

ETUDE ACOUSTIQUE : REGLEMENTATION

MODIFICATION D'UNE INFRASTRUCTURE EXISTANTE

Modification significative
du niveau de bruit ?

> 2 dB* = modification significative

Protection phonique obligatoire

** Arrêté du 5 mai 1995 et repris dans la circulaire
du 12 décembre 1997 : respect des seuils diurne et nocturne*

< 2 dB* = modification non significative

Pas d'obligation réglementaire
de protection phonique

EXCEPTION : traitement des Points Noirs Bruit
sur bâtiments antérieurs à 1978
(> 70 dB jour et > 65 dB nuit)

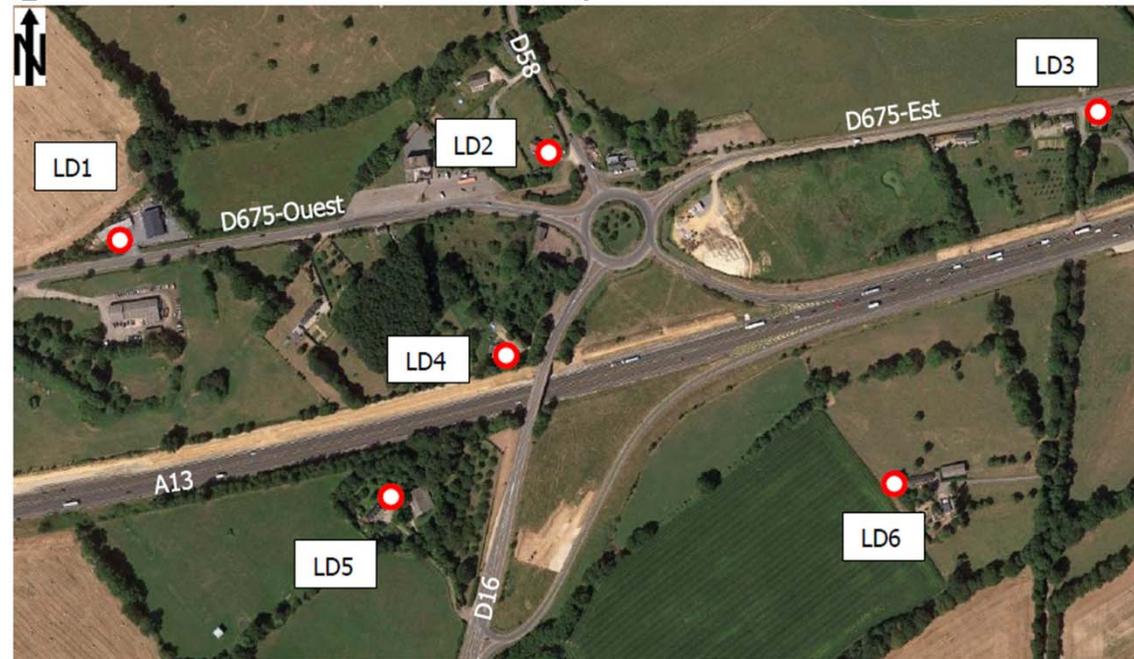
APRÈS LA MISE EN SERVICE DE L'INFRASTRUCTURE
> CONTRÔLE DU NIVEAU DE BRUIT POUR LES RIVERAINS



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE ACOUSTIQUE

- Une campagne de mesure acoustique a été réalisée le 9 septembre 2020.



- L'étude acoustique (état initial, niveau de bruit à la mise en service et mise en service + 20 ans).

 => En cours

AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE AIR

- **La qualité de l'air** aux abords de l'autoroute A13, des RD675 et RD16 a été mesurée par installation de capteurs d'air ambiant (15 points) par un bureau spécialisé
 - Du 8 septembre au 10 octobre 2020
 - Du 13 janvier au 10 février 2021



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE AIR

- Diagnostic

Les concentrations observées au droit des points suivis sont toutes inférieures aux valeurs de références.

Influence de l'autoroute A13 seulement sur une certaine distance

- 50 m pour le dioxyde d'azote
- 100 m pour les particules en suspension

- Etude

A l'horizon 2025 (mise en service) et 2045 (mise en service + 20 ans), l'étude montre une légère augmentation des émissions (environ 5%) pour les scénarios avec projet par rapport au scénario sans projet.



AVANCEMENT DES ETUDES

IMPACT SUR LA CIRCULATION



L'A13 et les RD16 et 675 :

- resteront en circulation, travail par basculement ou restriction de la circulation.
- coupures ponctuelles (mise en place d'itinéraires de déviations)

=> accompagnement d'une communication dédiée

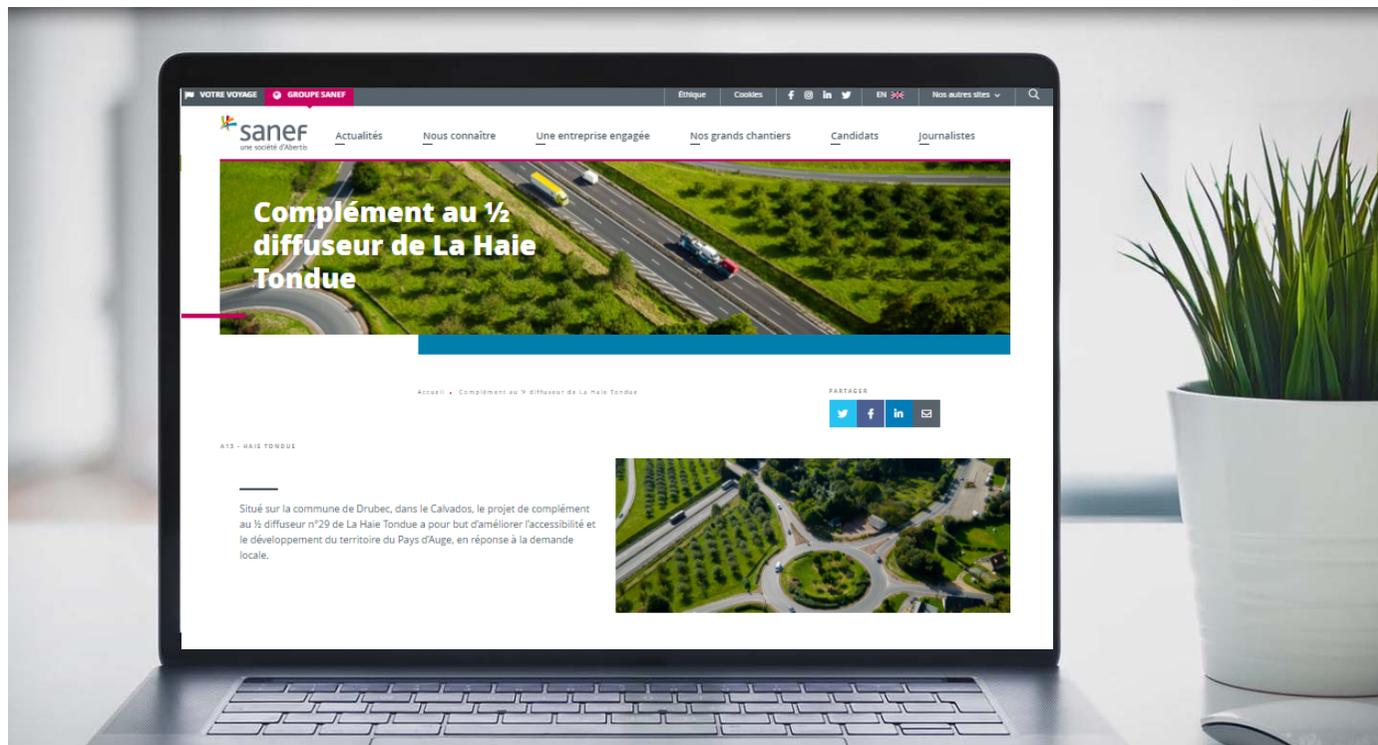


5 COMMENT CONTINUER A S'INFORMER SUR LE PROJET

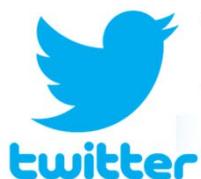


COMMENT CONTINUER A S'INFORMER SUR LE PROJET ?

JUSQU'À L'ENQUETE PUBLIQUE



- Site du projet : groupe.sanef.com/grands-chantiers/haie-tondue
- Son formulaire de contact disponible depuis ce site
- La ligne Téléphonique : 09 708 08 709 - Choix n°2
- Notre fil twitter : @sanef_1077



6 ECHANGES ET DISCUSSIONS





Vos questions sur le projet



MERCI DE VOTRE ATTENTION

